

## Délibération n° 20/285

Séance du mardi 28 avril 2020

### Approbation de l'exécution budgétaire pour l'année 2019

**Vu** le décret n°2019-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

**Vu** le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,

**Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

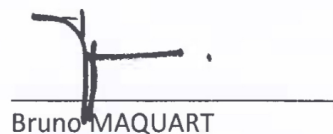
**Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants pour l'exercice 2019 :**

- 1 045 ETPT, dont 1 036 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 9 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 130 050 740 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 68 808 576 € personnel
  - 48 561 033 € fonctionnement
  - 12 681 130 € investissement

- 136 805 415 € de crédits de paiement dont :
  - 68 878 067 € personnel
  - 48 009 895 € fonctionnement
  - 19 917 453 € investissement
- 135 013 108 € de recettes
- - 1 792 308 € de solde budgétaire

Fait à Paris, le 28 avril 2020

Le président du conseil d'administration



Bruno MAQUART